



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BUDGET RECTIFICATIF N°3 AU BUDGET 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

**Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
Conseil d'administration du 17 octobre 2023**

Le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2023 a pour seul objet exclusif d'actualiser le budget propre du Cnous, afin de tenir compte des éléments intervenus en gestion 2023 à date, en ouvrant des recettes supplémentaires pour un montant de 1,9 M€, mais aussi en redéployant et ouvrant des AE et des CP au profit de la masse fonctionnement. Pour information, aucune évolution n'est prévue en matière d'investissement, à l'exception d'opérations de régularisations (voir annexe dédiée).

Pour mémoire si le budget du Cnous est présenté et voté par grande masse (personnel, fonctionnement et investissement), les montants affichés sont le reflet des budgets alloués à chacun des services de l'établissement.

1. Recettes

Les recettes globalisées augmentent de **459 K€** :

- **Subvention pour charges de service public : + 64 K€**

- Une dotation de 64 K€ attendue de la DGESIP au profit de l'Observatoire de la vie étudiante, afin de financer une nouvelle enquête portant sur la santé des étudiants.

- **Recettes propres (fonctionnement) : + 395 K€ en CP**

Cette recette supplémentaire, correspond à :

- Une recette supplémentaire de l'ordre de 300 K€ au titre des remises de fin d'année, ces recettes augmentant mécaniquement du simple fait de l'évolution à la hausse des coûts des marchés nationaux, et donc des volumes d'achats des Crous ;
- Un montant de cotisation d'adhésion à la centrale d'achat supérieur de 65 K€ à celui ouvert en BI 2023 ;
- Un versement de 30 K€ au titre du rappel de charge de 2022 (le Cnous assurant la gestion du bâtiment de Vanves pour le compte de tous les résidents).

2. Dépenses

Les dépenses de personnel inscrites en BI 2023 sont minorées de 650 K€ (en AE/CP) en raison essentiellement :

- de la pratique prudentielle du Cnous en matière d'ouverture de crédits de personnels d'une part (la part de la SCSP allouée au Cnous est prélevée à la source sur le montant de la SCSP allouée au réseau et l'intégralité du solde est ensuite ouvert dès le BI au profit exclusif des Crous. Tout abondement ne peut être financé que par un prélèvement sur fond de roulement, ce qui n'est pas souhaitable s'agissant du financement de crédits de personnel) ;
- d'une moindre consommation en ETPT des emplois du Cnous du fait des difficultés de recrutement rencontrées ainsi que d'importantes évolutions dans les effectifs d'autre part.

Les dépenses de fonctionnement sont majorées à hauteur de 1,646 M€ en autorisations d'engagements (AE) et de 0,577 M€ en crédits de paiements (CP) correspondant :

- En autorisation d'engagement (AE) :
 - Au versement au profit des Crous et des établissements adhérents à la centrale d'achat de 1,86 M€ (y compris la TVA) au titre des remises de fin d'année, au-delà des crédits déjà ouverts en BI 2023 (les reversements ont déjà été effectués en BI et BR2 2023) ;
 - A une ouverture complémentaire de 0,5 M€ au profit de la sous-direction du numérique, pour financer les projets informatiques portés par le Cnous mais au bénéfice du réseau (SI métiers, évolution du SIRH en particulier avec le passage à la paie à façon prévu à compter du 1^{er} janvier 2025) ;
 - A des retraits opérés pour un montant total de 0,714 M€ dans tous les autres services, pour tenir compte de l'exécution à date et d'ici la fin de gestion (frais de déplacement et de communication moindre que prévu à l'échelle du réseau notamment).

- En crédits de paiement (CP) :
 - Au versement au profit des Crous et des établissements adhérents à la centrale d'achat de 1,86 M€ (y compris la TVA) au titre des remises de fin d'année, au-delà des crédits déjà ouverts en BI 2023 (les reversements ont déjà été effectués en BI et BR2 2023) ;
 - A une minoration de 1,53 M€ des dépenses de tous les services du Cnous (y compris de la sous-direction du numérique, un certain nombre de factures ne donnant lieu à règlement qu'en 2024).
 - A une ouverture de CP de 240 K€ afin de financer les dépenses de restauration de la Polynésie et de la Nouvelle Calédonie, intervenant dans le cadre d'une convention entre le Cnous, la DGESIP et respectivement l'université de la Polynésie française et l'université de la Nouvelle-Calédonie, en progression.

3. Principaux agrégats

Au total les prévisions de recettes s'établissent à 482 219 040 €, les autorisations d'engagement sont portées à 484 456 488 € et les crédits de paiement à 485 216 261 €, le solde budgétaire s'élevant à -2 997 221 €.

Le résultat patrimonial du BR3 est de – 3 706 843 €, en légère amélioration par rapport au BR2 2023.

L'insuffisance d'autofinancement est ramenée à 3 691 693 €.

Le prélèvement sur fonds de roulement est ramené à 4 006 693 €.

Le niveau final du FDR du Cnous s'élève à 26 886 833 € et le niveau final de la trésorerie à 114 639 406 €. Le BR3 du Cnous est donc soutenable.